

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM  
dans le cadre de la candidature du réseau de la formation professionnelle de l'académie de Nancy-Metz  
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 4 décembre 2020 et du 7 décembre 2021

## Au GRETA Lorraine Sud

Sis : 13 rue de l'Épinette  
88200 REMIREMONT

n° Siret : 19880153200047

n° de Déclaration d'activité : 44880137688

n° d'enregistrement : 04-12-20QA16

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur <sup>(1)</sup>.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur <sup>(2)</sup> et de la conformité du GRETA Lorraine Sud avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15 décembre 2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

En complément, la décision arrêtée le 8 décembre 2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23 décembre 2021, étend le champ de labellisation du GRETA Lorraine Sud à la typologie d'actions d'apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14 décembre 2024.

Fait à Paris, le 23 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

### Sites du périmètre de labellisation :

Collège Charlemagne - BRUYERES  
Collège Maurice Barrès - CHARMES  
Collège Louis Pergaud - CHATEL SUR MOSELLE  
Collège Jean Rostand - CHATENOIS  
Collège Lyautey - CONTREXEVILLE  
Collège Paul-Emile Victor - CORCIEUX  
Collège Hubert Curien - CORNIMONT  
Collège René Cassin - ELOYES  
Collège Georges Clémenceau - EPINAL  
Collège Jules Ferry - EPINAL  
Collège de La Haute Meurthe - FRAIZE  
Collège Louis Armand - GOLBEY  
Collège Jules Ferry - LE THILLOT  
Collège Guillaume Apollinaire - LE THOLY

Collège Charles-Edouard Fixary - LIFFOLLE GRAND  
Collège Guy Dolmaire - MIRECOURT  
Collège Pierre et Marie Curie - NEUFCHATEAU  
Collège Alphonse Cytère - RAMBERVILLERS  
Collège Louis Pasteur - RAON L'ETAPE  
Collège Charlet - REMIREMONT  
Collège Le Tertre - REMIREMONT  
Collège Jean Montemont - RUPT SUR MOSELLE  
Collège Vautrin Lud - SAINT DIE DES VOSGES  
Collège Joseph-Julien Souhait - SAINT DIE DES VOSGES  
Collège du Ban de Vagney - VAGNEY  
Collège Jules Verne - VITTEL  
Collège Camille Claudel - XERTIGNY

E.R.E.A. François Georjin - EPINAL  
GRETA Lorraine Sud - EPINAL  
GRETA Lorraine Sud - NEUFCHATEAU  
GRETA Lorraine Sud - REMIREMONT  
GRETA Lorraine Sud - SAINT DIE DES VOSGES  
Lycée Jean Lurçat - BRUYERES  
Lycée Pierre-Mendès France - CONTREXEVILLE  
Lycée Pierre-Mendès France - EPINAL  
Lycée Claude Gellée - EPINAL  
Lycée Louis Lapique - EPINAL  
Lycée Isabelle Viviani - EPINAL  
Lycée Jean-Baptiste-Siméon Chardin - GERARDMER  
Lycée la Haie de Griselle - GERARDMER

Lycée Jean-Baptiste Guillaume - MIRECOURT  
Lycée Jean-Baptiste Vuillaume - MIRECOURT  
Lycée Louis Geisler - RAON L'ETAPE  
Lycée Jacques Augustin - SAINT DIE DES VOSGES  
Lycée Georges Baumont - SAINT DIE DES VOSGES  
Lycée Jules Ferry - SAINT DIE DES VOSGES  
Lycée des métiers Pierre Mendès France - CONTREXEVILLE  
Lycée des métiers Pierre Gilles de Gennes - GERARDMER  
Lycée des métiers Le Chesnois - LA VOGUE LES BAINS  
Lycée des métiers Pierre et Marie Curie - NEUFCHATEAU  
Lycée des métiers Camille Claudel - REMIREMONT  
Lycée des métiers André Malraux - REMIREMONT  
Lycée des métiers Emile Gallé - THAON LES VOSGES

1 Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs